

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 1^{er} FÉVRIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le premier février, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-six janvier deux-mil vingt-deux s'est réuni à vingt heures en session ordinaire à la salle du Quadrille sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 33

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
PLISSON Régis	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
BRIAUD Philippe	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
SIMON Patrick	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
ROTUREAU Jacky	X			
FLEURY Félix	X			
MALGARINI Gwenaëlle	X			
CHOUTEAU Annie	X			
GOUAS Corinne	X			
MARTIN Jacky	X			
COCAULT Gaëlle	X			
MIMEAU Nicolas	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
TENET Christiane		X		CHOUTEAU Annie
PAVAGEAU Didier	X			
COMBESCOT Laurence	X			
ROUBY Guillaume		X		MOUSSELEKY Denis
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald	X			
MARTINEAU Hélène	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
FRUGIER Marie-Dominique	X			
BONNET Sébastien	X			
GOBIN Sonia	X			
GIRARDEAU Jérôme	X			
VILLETTE Anne-Sophie	X			
CACHO SANCHEZ Jorge	X			
VRIGNAUD Nadège	X			
VIAIN Didier		X		GIRARDEAU Jérôme

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Gwenaëlle MALGARINI et Jean-Luc LARDIÈRE
Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2021

Aucune observation n'étant formulée ; le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

DÉLIBÉRATION 01

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur les orientations budgétaires 2022.

Il présente les résultats provisoires 2021 du budget « général », les restes à réaliser, les reprises d'excédent et déficit et les résultats à affecter en 2022.

L'estimation de l'autofinancement 2022 s'élèverait à 3 000 000 €uros et les amortissements à 503 000 €uros.

Le total des recettes d'investissement serait de 6 516 000€uros, dont 400 000 €uros de FCTVA, auxquelles il faut déduire les dépenses de 2 036 000 €uros.

Les investissements non engagés sur 2021 devront être repris au budget 2022 :

- Rénovation thermique Mairie – la Marelle – Salle d'Activités
- Aménagement de la rue de l'Épine

Le choix des investissements 2022 sera effectué par le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif au mois de mars.

Concernant le budget « général », l'évolution des dépenses de fonctionnement serait limitée à 2 %. Par ailleurs, il est proposé de maintenir la fiscalité au même taux et il n'est pas prévu d'emprunt pour équilibrer la section «investissements ».

Après l'ouverture du débat, le Conseil Municipal échange sur les orientations budgétaires.

2- ESPACE JEUNESSE DE SALIGNY : DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

DÉLIBÉRATION 02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement de l'Espace Jeunesse à la salle d'activités à Saligny, la Commune peut solliciter l'aide de la CAF.

Le projet consiste à créer un accueil « adolescents » avec un encadrement par animateur dans le cadre de l'association « la Marelle » qui gère déjà l'accueil de loisirs.

Le coût du projet est estimé à 425 000 €uros hors taxes (travaux, honoraires, mobiliers et équipements).

Le plan de financement proposé serait le suite :

→ Autofinancement communal (+ TVA)	155 000 €
→ État (DETR)	100 000 €
→ CAF	170 000 €
Dont aide	68 000 €
prêt	102 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet et le plan de financement
- Décide de solliciter les aides ci-dessus énoncées.

3- RÉNOVATION THERMIQUE ET RÉHABILITATION DE LA PARTIE ANCIENNE DE L'ALSH DE SALIGNY : DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

DÉLIBÉRATION 03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la rénovation thermique et la réhabilitation de la partie ancienne de l'ALSH de Saligny, la Commune peut solliciter l'aide de la CAF.

Le projet consiste à rénover thermiquement et réhabiliter le bâtiment existant de l'ALSH (travaux thermiques, ré-aménagements intérieurs, mobiliers et équipements).

Le coût du projet est estimé à 296 000 €uros hors taxes (travaux, honoraires, mobiliers et équipements).

Le plan de financement proposé serait le suite :

→ Autofinancement communal (+ TVA)	108 600 €
→ État (DETR)	69 000 €
→ CAF	118 400 €
Dont aide	47 360 €
prêt	71 040 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet et le plan de financement
- Décide de solliciter les aides ci-dessus énoncées.

4- DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION POUR RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : MAIRIE DÉLÉGUÉ DE SALIGNY, LA MARELLE ET SALLE D'ACTIVITÉS

DÉLIBÉRATION 04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique des trois bâtiments : accueil de loisirs, la salle d'activités associatives et la Mairie de Saligny.

Les travaux consistent à réaliser une boucle géothermique pour le chauffage et des travaux de rénovation permettant des gains énergétiques.

Le coût du projet est estimé, au stade de l'APS, à 1 245 000 €uros hors taxes.

Le plan de financement serait le suivant :

→ État DETR	300 000 €
→ Région (rénovation thermique)	100 000 €
→ Région (Fonds reconquête)	220 000 €
→ CAF	115 000 €
→ Autofinancement (+ TVA)	510 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve projet et le plan de financement
- Décide de solliciter les aides

5- DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS RECONQUÊTE » : MAIRIE DÉLÉGUÉE DE SALIGNY, LA MARELLE ET SALLE D'ACTIVITÉS *DÉLIBÉRATION 05*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique des trois bâtiments : accueil de loisirs, la salle d'activités associatives et la Mairie de Saligny.

Les travaux consistent à réaliser une boucle géothermique pour le chauffage et des travaux de rénovation permettant des gains énergétiques. Les locaux seront également aménagés pour accueillir les associations de musculation et le club du 3ème âge ainsi qu'un espace jeunesse.

Le coût du projet est estimé, au stade de l'APS, à 1 245 000 €uros hors taxes.

Le plan de financement serait le suivant :

→ État DETR	300 000 €
→ Région (rénovation thermique)	100 000 €
→ Région (Fonds reconquête)	220 000 €
→ CAF	115 000 €
→ Autofinancement (+ TVA)	510 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet et le plan de financement
- Décide de solliciter les aides

6- TERRAIN ZA LA VERDURE : VENTE À MDS *DÉLIBÉRATION 06*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ets MDS a demandé à acquérir un terrain à l'arrière de leur propriété dans le cadre d'un projet d'agrandissement.

Le terrain cadastré 019 ZL 17 partie, d'une contenance d'environ 477 m² est classé en zone UE au PLUi-H.

Un prix de 4 000 €uros hors taxes net vendeur a été proposé (correspondant aux valeurs de terrains similaires et du même classement en zone d'activités).

Le Service du Domaine a validé ce prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la rétrocession ci-dessus énoncée,
- Approuve le prix de 4 000 €uros hors taxes net vendeur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

7- ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 019 AD 022 : PARKING DE LA MERCERIE (COPROPRIÉTÉ) *DÉLIBÉRATION 07*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre des ventes concernées par des parties indivises incluses dans la circulation publique, la Commune propose d'acquérir les droits indivis (ou les millièmes de copropriété) pour, à terme, devenir entièrement propriétaire et en assurer l'entretien.

Dans le cadre de la vente FLAVIGNE → VERGNAUD, rue du Fraigneau, 1/10ème de la parcelle 019 AD 022 (correspondant au parking) peut être cédé gratuitement à la commune (net acheteur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la rétrocession gratuite de 1/10^{ème} de la parcelle 019 AD 022 rue de la Mercerie
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

8- DÉCLASSEMENT ET VENTE RUE DU PRÉ DE LA RIVIÈRE

DÉLIBÉRATION 08

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du projet de déclassement et rétrocession d'un terrain au bout de la rue du Pré de la Rivière, une enquête publique a été organisée.

Le commissaire-enquêteur n'a recensé qu'un seul avis d'un riverain et a donné un avis favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide le déclassement de la parcelle située au bout de la rue du Pré de la Rivière,
- Accepte la rétrocession du terrain au prix de 5 100 €uros net vendeur (conforme à l'avis du Domaine) à Monsieur Gérard PRAUD,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les pièces afférentes à ce dossier.

9- VENTE D'UN CHEMIN CADASTRÉ 279 ZL 030 À LA MÉNARDIÈRE

DÉLIBÉRATION 09

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 décembre 2021 autorisant la vente de fossés et chemin à Monsieur Julien AUDUREAU, aux lieux-dits l'Amour et la Ménardièrre.

Après avoir précisé avec l'acquéreur la nature des biens et les conditions d'acquisition, il est proposé de rétrocéder :

- Parcelle 279 ZL 028 partie pour environ 1 030 m² (canal dans un étang)
- Parcelle 279 ZL 002, canal pour 450 m²
- Parcelle 279 ZM 031, chemin pour 2 010 m²

Pour les 2 premières parcelles, le prix de 0,20 € le m² a été retenu alors que le service du Domaine a retenu le prix de 0,63 € le m².

Pour la parcelle 279 ZM 031, le prix de 0,20 € le m² a été retenu (estimation du Domaine : 0,22 € le m²).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre les 3 parcelles au prix de 0,20 € le m² net vendeur
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les pièces du dossier.

10 CONVENTION LIAISON DOUCE RD 6

DÉLIBÉRATION 10

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention entre la Commune et le Département pour l'entretien du chemin piétonnier réalisé le long de la RD 6, entrée de l'agglomération et la chemin de la Grange.

La Commune est autorisée à aménager ce piétonnier qui permet de desservir en sécurité l'accès piétonnier vers la ZA du Chantemerle et vers le chemin de la Grange qui relie Belleville à Saligny.

L'entretien de la liaison sera à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les modalités de la convention présentée,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

11- PIETIONNIER « LES 2 FONTAINES » : DEMANDE DE LABELLISATION AU DÉPARTEMENT

DÉLIBÉRATION 11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le sentier « les 2 Fontaines » peut être labellisé par le Département.

Une visite a été organisée avec Monsieur ALLAIN, Adjoint, un technicien de la Commune et un technicien du Département.

Cette labellisation permet de faire connaître le sentier au-delà de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de labellisation.

12- CONVENTION AIRE DE COVOITURAGE À SALIGNY POUR LE STATIONNEMENT DES BUS SCOLAIRES

DÉLIBÉRATION 12

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du stationnement des bus scolaires sur la Commune de Saligny, le Département accepte que ceux-ci se stationnent sur l'aire de covoiturage située rue de l'Épine.

Une convention doit être signée entre le Département et la Commune.

La Commune doit ensuite prévenir la société de transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le stationnement des bus scolaires sur la commune déléguée de Saligny sur l'aire de covoiturage rue de l'Épine.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département.

13- TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

DÉLIBÉRATION 13

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs du personnel communal 2022.

À noter dans les mouvements du personnel

- Proposition de stagiairisation de M. Paul SUDER en tant qu'agent technique territorial (TREMLIN depuis un an) – en remplacement de Mickaël GUÉRINEAU

- Promotion au grade d'Agent de Maîtrise Principal de M. Yvon PERRAudeau, responsable de l'équipe technique « bâtiments »
- Suppression d'un poste d'Agent Technique (Tess MARCHAND) suite à un départ et remplacé par un personnel TREMLIN
- Suppression d'un poste d'ASEM 2ème classe suite à une mutation remplacé par un personnel TREMLIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les évolutions du tableau des effectifs du personnel communal telles qu'énoncées ci-dessus.

14- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT D'ENTRETIEN

DÉLIBÉRATION 14

Dans le cadre de la réorganisation des missions d'entretien, Madame Ophéline LOISEAU, voit son temps de travail augmenter avec son accord (en plus : accueil de loisirs et école le Sablier du Frêne).

Elle intervient sur :

- la médiathèque
- la halle
- l'accueil de loisirs du Parc
- l'École le Sablier du Frêne
- le service « cantine » des Chaumes

Le taux d'emploi passe de 49 % à 68 % pour une moyenne hebdomadaire de 24 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette augmentation du temps de travail.

15- EMBAUCHES SAISONNIÈRES D'ÉTÉ : SAISONNIERS ET DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

DÉLIBÉRATION 15

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'embauche de saisonnier et de jeunes de moins de 18 ans pour la période d'été dans les services techniques municipaux.

Il propose de reconduire le dispositif « argent de poche » qui permet à des mineurs Bellevignois de 16 et 17 ans de participer à des tâches encadrées par des agents techniques municipaux à raison de 3 heures par jour pour une période de 3 semaines maximum gratifiées à hauteur de 15 euros par matinée (soit 16 postes).

Il propose également de procéder au recrutement de jeunes saisonniers qui leur permet ainsi de financer leur permis de conduire ou autres actions dans le cadre de leurs études.

Six postes de 1 mois pourraient être ainsi proposés entre le 13 juin et le 31 août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt pour les jeunes de mettre en place des postes saisonniers, à l'unanimité, approuve le dispositif proposé.

16- REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Décision n°	Date	Tiers	Montant € TTC	Affectation	Objet
2022-001	07/01/2022		90 000 €	Voirie	Adhésion au groupement de commandes pour l'aménagement de la rue de l'Épine
2022-002	25/01/2022	GIP Vendée Numérique	/	Voirie	Occupation temporaire du domaine privé rue du Stade (019 AB 029)

17- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- Commune déléguée de Belleville sur Vie
 - ✓ Parcelle 019 AD 034p
Mme Thérèse DEGAT née BERNARD → M. Anthony DE MUYLDER
 - ✓ Parcelles 019 AD 026 – 019 AD 027
M. & Mme Jean-Yves FLAVIGNE → M. & Mme Anthony VERGNAUD
 - ✓ Parcelles 019 AB 719 – 019 AB 234 (1/28^{ème} en pleine propriété)
Mme Arrly EYENGA NSOM → M. Franck LERAY
 - ✓ Parcelle 019 AK 037p
Mme Mariette PEROTEAU → M. & Mme Rodrigue DELYS

- Commune déléguée de Saligny
 - ✓ Parcelle 279 AB 004p
M. Daniel GAUFRETEAU → M. Thomas GUILLET

- ✓ *Pour information, parcelles situées en Zone UE (compétence Communauté de Communes Vie et Boulogne)*
 - ✓ Parcelle 019 ZL 085
Commune de BELLEVIGNY → SCI GDA
 - ✓ Parcelle 279 ZT 007
SCI CEL'AIR → M. Loïc BUJEAU

18- RAPPORT DES COMMISSIONS

A- Intercommunalité (Jacky ROTUREAU)

Jacky ROTUREAU fait le compte-rendu du bureau communautaire du 10 janvier :

1. Pacte Financier avec la Communauté de Communes

- Aides de l'état: DETR-DISIL, pilotées par Vie et Boulogne : Dossiers 2022 déposés à la préfecture
- Aides de la région: Indéterminées à ce jour
- Aides du département seront gérées entre Département et Communes: en cours de définition
- Aides de Vie et Boulogne dans le cadre des Fonds de concours classiques: reconduits en 2022

- Reversement par Vie et Boulogne de la Dotation de Solidarité communautaire: idem N-1
- Reversement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal FPIC: idem N-1
- Projet de création d'un nouveau Fonds de concours spécifique pour projets communaux d'intérêt communautaire:
 - Enveloppe de 400 K€ par an
 - Le projet aidé doit intéresser 3 communes minimum
 - Programme d'investissement pluriannuel à établir (Recensement en cours auprès des 15 communes)

2. Urbanisme-Evolution PLUIH

- Recensement des zonages et de points de règlement nécessitant des évolutions sur chacune des communes (Procédure de modification nécessitant 18 mois mini).
Exemple=Relocalisation des charpentes Fournier au Poiré sur Vie
- Possibilité de créer des assainissements autonomes en zone d'urbanisation pour les nouvelles constructions si la zone n'est pas équipée d'assainissement collectif.
- La procédure de dématérialisation des demandes d'urbanisme est effective depuis ce début d'année
- Mise en conformité des assainissements autonomes: Aides financières de l'ANAH sous conditions de ressources avec contribution de Vie et Boulogne. (Aide de 30% sur 20 000€ de travaux globaux)

3. Économie

- Contribution de Vie et Boulogne aux travaux de réfection de la rue de l'Epine pour le tronçon: échangeurs du Récrédy –DA 85 (Portion de rue dédiée à l'activité économique).
- Montant de la contribution financière attendue: 410 750 €uros
- Bonne dynamique de commercialisation des zones d'activités économiques (Chantemerle)
- Réflexion toujours en cours sur les critères à retenir pour valider une proposition de vente d'un terrain à une entreprise candidate

4. Développement durable

- Réflexion sur l'aménagement d'équipements sur les sentiers vélos dans le cadre de la mobilité
- Aménagement de boxes pour 2 vélos sécurisés par Vie et Boulogne , les communes se chargeant d'aménager les arceaux vélos.

5. Tourisme

- Recrutement d'une médiatrice au Château Renaissance pour mettre en place un parcours d'éducation artistique et culturel PEAC, à destination des CP à CM des écoles primaires. (Septembre – Juin)
- Animation également exploitable lors de la saison estivale
- Projet de festival « Molière » pour les 400 ans de sa mort en septembre 2022 en lien avec le service culture de Vie et Boulogne.

6. Commission sociale:

- Pérennité ? de la structure d'accueil de personnes âgées désorientées au Poiré sur Vie .
- Poursuite du projet de Convention territoriale globale (CTG) pour 2021-2024 en lien avec la CAF: Comité de pilotage du 24/02 sur plan d'action à prévoir sur plusieurs thématiques
- La petite enfance –validé au CPIL de 03/2021 et convention signée en 09/2021

- L'enfance de 3 à 11 ans (COFIL 24/02/2022)
- La jeunesse de 12 à 17 ans(COFIL 24/02/2022)
- La parentalité- validé au COFIL de 03/2021 et convention signée en 09/2021
- L'accès aux services administratifs et les démarches en ligne -COFIL de 03/2021 et convention signée en 09/2021
- L'accompagnement social (COFIL 24/02/2022)

7. Environnement-Ordures ménagères

- Nouvelles facturations par rapport au budget, liées à l'arrivée de populations et activités nouvelles (+150 K€)
- Qualité de la collecte sacs jaunes insuffisante: de nombreux refus enregistrés auprès de Trivalis avec impact financier pour Vie et Boulogne.
- Sensibilisation auprès du prestataire : nombreux sacs jaunes non collectés
- Equilibre du budget OM au 31/12/2021

8. Débat d'Orientation Budgétaire-charges de fonctionnement 2022-2025

- Les charges à caractère général : en 2022, elles progressent de 38% soit +760 K€ avec notamment les effets du PCAET, de la piscine d'Aizenay, des actions du développement économique, de la voirie, de la mobilité , de la communication ,
- Les charges de personnel : en 2022 les charges évoluent de +20% soit +809 K€ avec un effet « année pleine » des 6 recrutements effectués en 2021 et des 16 créations de 2022 (dont 9 pour la piscine). Elles progressent de +2,5%/an après 2023 avec le test de 6 recrutements en 2023.
- Présentation du Plan d'Investissements 2022-2025-Dépenses : 28,3 M€
- Présentation du Plan d'Investissements 2022-2025-Recettes : emprunt de 9,7 M€

B- Urbanisme Cadre de Vie (Michel ALLAIN)

Michel ALLAIN informe le Conseil Municipal sur :

- Église de Saligny : installation du garde-corps en cours
- Cimetière de Saligny : effondrement d'une partie du mur en pierre (chiffrage en cours)
- Lotissement « les Tonnelles » : fouilles archéologiques avec traces humaines (-200 à + 200 après JC) : attente rapport

C- Marchés (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN informe que l'Epistream s'est sédentarisée.

La Commission va rechercher de nouveaux commerçants.

D- C.C.A.S. (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN évoque la sortie « Seniors » au Vendespace le 19 décembre dernier. Cette sortie a été très appréciée.

Sophie PLISSONNEAU évoque le stage de sensibilisation à la conduite organisée par la Communauté de Communes Vie et Boulogne. 19 personnes se sont inscrites.

E- Écoles (Sophie PLISSONNEAU)

Sophie PLISSONNEAU informe le Conseil Municipal de l'impact de la crise sanitaire (COVID) sur l'organisation des écoles.

Elle évoque également la préparation de la rentrée scolaire 2022/2023 : une fermeture conditionnelle d'une classe à l'école élémentaire des Chaumes est envisagée.

F- Enfance – Jeunesse (Marie-Dominique VILMUS)

Marie-Dominique VILMUS évoque le groupe de travail de la Communauté de Communes Vie et Boulogne sur le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Elle évoque également l'Accueil Enfants Parents (LAEP) et le Relais Petite Enfance, qui remplace le Relais Assistants Maternels : les permanences auront lieu à la Salle des Magnolias.

G- Culture – Communication (Jean-Luc LARDIÈRE)

Jean-Luc LARDIÈRE informe le Conseil Municipal sur :

- L'Exposition Artistique 2022 : annulation et présentation du travail des adhérents les 7 et 8 mai
- La reprise des animations à la Médiathèque
- La journée événementielle sur Jeanne de Belleville le 9 juillet 2022.

Il évoque également la mise en place d'une application par la Gendarmerie : « PanneauPocket ».

La réunion publique se déroulera le 16 mars à 19 heures à la Salle des Fêtes.

H- Voirie (Nicole DURAND-GAUVRIT – Patrick SIMON)

Patrick SIMON évoque les travaux en cours :

- les rues des Lilas, des Roses et des Œillets
- la liaison douce route des Lucs.

Nicole DURAND-GAUVRIT évoque les différents « petits » travaux en cours.

L'appel d'offres pour l'aménagement de la rue de l'Épine s'est terminé le 31 janvier. Les offres sont en cours d'analyse.

Le marché à bons de commande est en cours de renouvellement.

La Commission « Voirie » se réunira le lundi 14 février à 18 heures 30.

I- Sports-Vie Associative (Philippe BRIAUD)

Philippe BRIAUD évoque les différents dossiers en cours :

- l'ombrière du boudrome : pas équilibré (+ 140 000 €)
- le chrono « basket » de la salle A

L'auto-cross aura lieu les 25 et 26 juin ; la fête de la Brouette se déroulera le 15 août.

J- Patrimoine

Félix FLEURY évoque les travaux à l'Église Sainte Anne (voutes et parquet).

La Commission « Patrimoine » se réunira samedi 5 février à 10 heures

19- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque la mise en œuvre des ombrières au Parc des Chaumes et à l'École le Sablier du Frêne aux vacances scolaires de printemps.

Hausse de l'énergie : une réflexion va être lancée sur les économies d'énergie sur l'éclairage public et les bâtiments communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer ⁽¹⁾ avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2022
2. Demande de subvention à la CAF : Espace Jeunesse Saligny
3. Demande de subvention à la CAF : Rénovation thermique et réhabilitation de la partie ancienne du l'ALSH de Saligny
4. Demande de subvention à la Région pour la rénovation énergétique: Mairie de Saligny, la Marelle et la Salle d'Activités
5. Demande de subvention "fonds reconquête" : aménagement et rénovation énergétique : Mairie de Saligny, la Marelle et salle d'activités associatives
6. Terrain ZA la Verdure : Vente à MDS
7. Achat d'une partie de la parcelle 019 AD 022 (indivision parking de la Mercerie)
8. Déclassement et vente d'un terrain en domaine public rue du Pré de la Rivière
9. Vente de canaux et chemins secteur "l'Amour" et la Ménardièrre
10. Convention d'entretien liaison douce DD 6
11. Piétonnier "les 2 Fontaines" : demande de labellisation au Département
12. Convention aire de covoiturage de Saligny : stationnement des bus scolaires
13. Tableau des effectifs du Personnel communal : proposition 2022
14. Modification du temps de travail de Mme Ophéline LOISEAU, Agent d'entretien (augmentation)
15. Embauches saisonnières d'été : saisonniers et dispositif "argent de poche"

PLISSON Régis	ROTUREAU Jacky	FLEURY Félix	DURAND-GAUVRIT Nicole
BRIAUD Philippe	GALLIEN Anne-Jo	ALLAIN Michel	VILMUS Marie-Dominique
SIMON Patrick	PLISSONNEAU Sophie	LARDIÈRE Jean-Luc	MALGARINI Gwenaëlle
CHOUTEAU Annie	GOUAS Corinne	MARTIN Jacky	COCAULT Gaëlle
MIMEAU Nicolas	TENET Christiane <i>Excusée</i>	PAVAGEAU Didier	COMBESCOT Laurence
ROUBY Guillaume <i>Excusé</i>	BROSSEAU Lydie	BARRAUD Raynald	MARTINEAU Hélène
MOUSSELEKY Denis	FRUGIER Marie-Dominique	BONNET Sébastien	GOBIN Sonia
GIRARDEAU Jérôme	VILLETTE Anne-Sophie	CACHO-SANCHEZ Jorge	VRIGNAUD Nadège
VIAIN Didier <i>Excusé</i>			

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 2 février 2022